



Séance du 17 décembre 2024 à 19h30 Convocation du 10 décembre 2024

Membres présents : Mme Corinne CARDONA ; M. Jean-Bernard MICHEL ; MME Anne-Laure MATHIAS ; M. François JOLLY ; MME Stella BOUDOYAN ; MME Evelyne RIOU ; M. Éric FUGER ; M. Jean-Baptiste MARQUET. ; MME Isabelle LOPES ; M. Pierre BOURGEON ; MME Marie-Martine ZIMBOULAS ; M. Jacques-Olivier VIAL.

Membres excusés : M. Alexandre LOMBARD (Pouvoir donné à MME Corinne CARDONA) ; Philippe COUTEAU (Pouvoir donné à M. François JOLLY) ; MME Julie LOUSTEAU (Pouvoir donné à Mme Anne-Laure MATHIAS)

Secrétaire de séance : MME Anne-Laure MATHIAS

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2024

Accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2/ Point travaux mairie

Madame le Maire projette les plans définitifs du réaménagement de la mairie. Le démarrage des travaux est prévu pour fin avril 2025. Le secrétariat sera transféré dans l'actuelle salle des maîtres de l'école. Début juillet, après 3 mois de travaux, les agents administratifs prendront possession de la nouvelle mairie et les travaux de la salle des maîtres débiteront ensuite. La fin des travaux est prévue fin d'année 2025.

Le choix des matériaux, du mobilier, de la peinture... n'est pas encore définitifs. Plusieurs conseillers proposent de conserver certains murs en pierre si ceux-ci en comportent.

Le local des archives vivantes devrait être créé en sous-sol à la suite des travaux de la mairie.

Le coût total du réaménagement de la mairie et de la création d'une salle d'archive est d'environ 350 000€.

Des subventions de l'État et de la Région sont attendues.

3/ Point budgétaire

M. FUGER, conseiller délégué aux finances propose un point sur les finances de la commune et présente une vision globale jusqu'à la fin du mandat (2026).

Les différentes dotations perçues par la commune (État et Métropole) sont stables, mais une baisse est probable pour les années à venir.

Au vu des nombreux projets décidés par les élus, il est indispensable de les étaler sur 2 ans. Les comptes communaux permettraient de les auto-financer.

4/ Ouverture des crédits avant le vote du budget primitif 2025

Mme le Maire indique que le Code Général des Collectivités Territoriales modifié prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

À l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1 c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires (BS), mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

Accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5/ Création d'un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

Madame le Maire expose que l'activité de la commune nécessite de plus en plus de veille juridique, de tâches complexes de gestion administrative requérant un niveau d'expertise en adéquation avec les sujets traités.

Il est donc apparu indispensable de créer un emploi de catégorie B dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet à compter du 1er février 2025.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

M. FUGER précise : « Sans être opposé à ce recrutement qui serait indéniablement utile, le budget évoqué pour ce poste me paraît disproportionné eu égard au budget de la commune. C'est pourquoi je m'abstiens »

6/ Convention d'objectifs et de moyens avec la Graine au Vent

Madame le Maire indique que la convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Poleymieux-au-Mont-d'Or et l'association « La Graine au Vent », en charge de l'accueil régulier et occasionnel des enfants du périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement arrive à son terme, elle est conclue pour une période de 3 ans. Il convient donc de la renouveler.

La commune de Poleymieux-au-Mont-d'Or, pour répondre à ces besoins, fixe annuellement le montant de son concours financier à l'association « La Graine au Vent » dans le cadre de son budget primitif. Cette subvention est versée en quatre échéances trimestrielles.

Accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7/ Mise en place des titres restaurant pour les agents

Madame le Maire informe les conseillers municipaux de sa volonté de faire bénéficier le personnel communal en activité de titres restaurant.

L'effectif de la commune de Poleymieux-au-Mont-d'Or est actuellement de 6 agents.

Mme CARDONA propose une valeur faciale des titres restaurant de 9.00 €,

La participation de la collectivité sera de 60.00% et 40.00% seront à la charge des agents.

Accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fin de la séance à 21h30